

# CFTC-Culture CGT-Culture SNAC-FSU SUD-Culture UNSA-Culture

*Pour un service public de la Culture au service de la diversité culturelle et de la population  
Pour la revalorisation des carrières des agents publics  
Pour redonner du sens au travail*

*Préavis de grève 22 mars 2018*

**Nous exigeons pour le bon fonctionnement du service public culturel, pour la revalorisation des carrières des personnels du ministère et de ses établissements et pour l'amélioration des conditions de travail et de vie :**

- un ministère de plein exercice avec **une administration centrale forte et des services déconcentrés de proximité mettant en œuvre des politiques publiques au service de l'émancipation humaine, de la lutte contre les inégalités culturelles et pour le développement de la démocratie culturelle** ; le retrait d'AP 2022 et des moyens nécessaires à l'exercice des missions ;
- une **organisation** du travail qui **respecte les agents**, privilégie le **travail réel** et redonne du **sens au travail** ;
- le **dégel immédiat** de la valeur du point d'indice et son augmentation, un **rattrapage** des pertes de pouvoir d'achat et la **suppression** du jour de carence. La suppression de l'augmentation de la CSG de 1,7 % pour les agents ;
- l'**arrêt immédiat** des suppressions d'emploi et la **création d'emplois statutaires** partout où cela est rendu nécessaire pour lutter contre le **sous-effectif** et répondre aux **besoins sociaux** de la population ;
- la défense du **statut général** des fonctionnaires, et des **statuts particuliers**, qui permet de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui **garantit** l'égalité entre les usagers.
- la **transformation** des emplois aidés en emplois statutaires ;
- l'**égalité de traitement**, dans le respect des règles statutaires, comme fondement de la politique ministérielle des ressources humaines (dans le domaine des carrières, des parcours professionnels, des indemnités, de l'action sociale, etc...) ;
- la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des nouvelles grilles salariales des corps des **ingénieurs des services culturels** et du **patrimoine** et des professeurs d'écoles nationales supérieures d'art ;
- des taux de **promotion** pour tous les corps qui permettent de mieux reconnaître les carrières et la revalorisation des filières, notamment la filière administrative dont le repyramidage est attendu depuis très longtemps ; la **publication immédiate** des arrêtés des taux de promotion 2018-2019-2020 des corps du Ministère de la Culture ;
- la **revitalisation** et la revalorisation des corps de la filière **recherche** ;
- la **levée des dérogations**, la mise en place de tout le dispositif d'accompagnement pour permettre aux personnels l'accès à l'emploi titulaire ; dans le cadre du dispositif Sauvadet, le **maintien à 100 %** du traitement des contractuels qui se verraient titulariser et ceci, quelle que soit leur affectation ainsi que la garantie d'un nombre de postes ouverts égal à celui des inscrits ;
- une politique **d'égalité professionnelle** femme homme et la correction des écarts de rémunération et de carrière, sans bien sûr procéder à un nivellement par le bas ;
- une politique efficace de **lutte** contre les **discriminations** ;
- l'amélioration des **conditions de travail** via des plans d'action issus des DUERP à la hauteur des enjeux et le recrutement de **médecins de prévention** en nombre nécessaire et dès à présent ;
- l'organisation régulière de **concours**, examens professionnels et concours réservés ambitieuse avec **liste complémentaire** ;
- la **résorption de la précarité** et l'application d'une **grille salariale à tout agent** du ministère et pour le moins un salaire indicé pour chacun ; et la **sécurisation** des parcours professionnels des agents contractuels ;
- une politique indemnitaire **transparente** et équitable et la **réduction des disparités** de toute nature ;
- des parcours professionnels ministériels afin d'acquérir une **expertise** dans le domaine des politiques publiques culturelles, et notamment pour les cadres ou futurs cadres ;
- le développement d'une politique **d'action sociale** ministérielle et la mise en place d'une **protection sociale complémentaire** pour rapprocher tous les personnels des soins dont ils ont besoin et répondre aux accidents de la vie ; l'attribution par le ministère des prestations sociales du Louvre afin de protéger ces personnels et leurs familles de graves difficultés sociales ; et *in fine*, la mise en place des textes réglementaires nécessaires pour **sécuriser l'accès** à l'ensemble des prestations sociales pour tous les agents ;
- une politique ministérielle qui protège les personnels du **dumping social** et tout particulièrement dans le secteur des **librairies**, des **conférences** de la RMN-GP et de **l'archéologie** préventive ;
- la mise en œuvre concrète de la charte sociale pour les **salariés des entreprises extérieures** signée le 17 décembre 2015.
- un dialogue social **loyal** et tangible ;

**Un préavis de grève reconductible pour le jeudi 22 mars**, ainsi que pour les nuitées en aval et en amont de cette journée, pour l'ensemble des personnels, de droit privé comme de droit public, du Ministère de la Culture a été déposé auprès de la Ministre.

**Contre les inégalités sociales, pour le progrès social, tous ensemble le 22 mars**